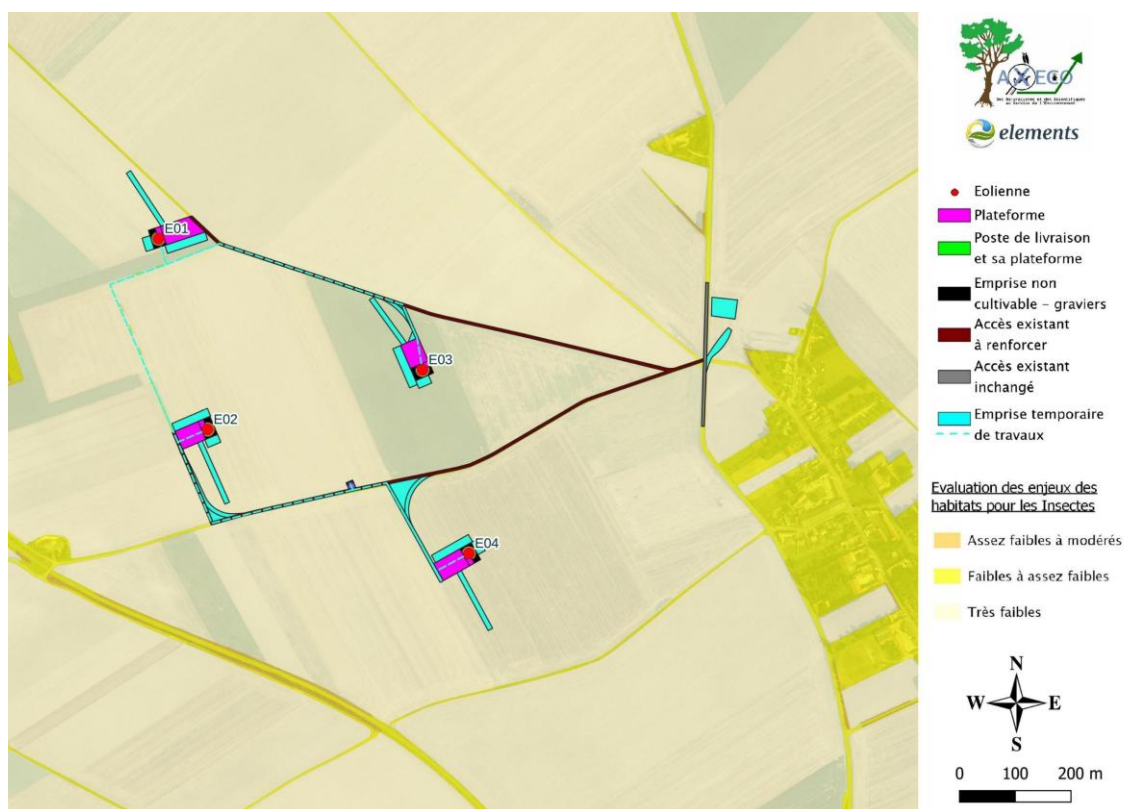


LE PLOYRON

Consultation du public ouverte

du 15/4/2026 à 00h00 au 15/7/2026 à 23h59 sur la demande d'exploiter un parc éolien de quatre éoliennes, d'une puissance unitaire de 3,6 MW (Mégawatts) à 4,5 MW, d'une hauteur totale de 165 mètres en bout de pales et d'un poste de livraison



Rapport du commissaire enquêteur : Madame Jacqueline Leclère

Table des matières

1. Généralités.....	3
Objet de la consultation.....	3
Le projet.....	3
Le pétitionnaire	4
Cadre juridique et réglementaire	4
Liste des pièces du dossier	4
2. Organisation de la consultation.....	5
Publicité	5
Chronologie de la consultation.....	6
Consultation du dossier de demande d'autorisation	6
Formulation des observations du public	6
3. Déroulement de la consultation	7
Réunions publiques.....	7
Permanences.....	7
Consultations des documents et contributions recueillies.....	7
Examen des observations recueillies	9
4. Synthèse des avis	9
5. Recommandations de la MRAE	10
6. Mémoire de Réponse à la consultation du public	10
7. Etudes d'impact	12
8. Mesures ERC :	12
9. Etude de dangers	13
10. Situation technique et financière.....	13
11. Compensations financières	15

1. Généralités

Objet de la consultation

Par lettre en date du 19 mai 2025, la société PE ELEMENTS 13 dont le siège social est situé 5 rue Anatole France à Montpellier (34000) a transmis à Monsieur le Préfet de l'Oise une demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement en vue d'exploiter un parc éolien sis sur le territoire de la commune de Le Ployron.

Le projet

Le projet consiste en la création d'un parc éolien constitué de 4 éoliennes sur le territoire de la commune de Le Ployron, dans le département de l'Oise. Celle-ci adhère à la communauté de communes du Plateau Picard.

Le parc éolien, d'une puissance cible de 18 MW est composé de :

- 4 éoliennes d'une puissance unitaire de 3,6 MW (Mégawatts) à 4,5 MW ;
- 1 réseau électrique souterrain inter-éolienne ;
- 1 poste de livraison à proximité de l'éolienne E03 ;
- Des pistes de desserte ;
- Des plateformes dédiées au montage de chaque éolienne.

Les aérogénérateurs sont constitués de :

- Un rotor à 3 pales avec arbre horizontal. Le rotor est orienté sous le vent ;
- Une nacelle soutenant le rotor et contenant divers organes tels que la génératrice électrique ;
- Un mât soutenant la nacelle et qui assure une bonne résistance structurelle, ainsi que l'amortissement des vibrations ;
- Un transformateur individuel chargé de relever le niveau de tension de l'électricité produite. Le transformateur est intégré dans le mât de la machine ;
- Un socle enterré garantissant la stabilité au sol de l'ensemble.

Pour chaque éolienne, environ 1300 m³ de terre sont déblayés afin de couler une fondation cylindrique de diamètre d'environ 26 m et de profondeur d'environ 3 m. Le volume équivalent de cette fondation est d'environ 600 à 800 m³. Une partie de la terre déplacée est ensuite repositionnée au-dessus de la fondation, le reste étant stocké sur place un temps, puis déplacé et réutilisé.

La production d'énergie engendrée par ces équipements n'induit aucun stockage d'électricité. Les éoliennes seront couplées au réseau électrique pour une cession totale de leur production énergétique.

La production électrique totale attendue du projet éolien est estimée au minimum 41 400 MWh/an. L'hypothèse actuellement privilégiée consiste à un raccordement au poste le plus proche situé à Maignelay-Montigny, pour un linéaire de 9 km environ du point de livraison. Il se fera par liaison souterraine sur les chemins et routes existants. A noter qu'un autre poste PLATEAU 3 est à créer sur la commune de Tricot, situé à moins de 4 kilomètres du point de livraison.

Le pétitionnaire

Le pétitionnaire est la SAS PE ELEMENTS 13, créée en 2021. Elle est détenue à 100 % par Éléments.

Les demandes pour tous les droits nécessaires à la construction et à l'exploitation des installations du pétitionnaire (Autorisation Environnementale, *etc.*) sont effectuées par la société Éléments, au nom et pour le compte du pétitionnaire.

La société SAS PE ELEMENTS 13 bénéficie de l'ensemble des compétences et capacités techniques requises pour la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien situé sur la commune de Le Ployron dans le département de l'Oise (60), en région Hauts-de-France.

Cadre juridique et réglementaire

Code de l'environnement ;

Loi n° 2023-971 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte ;

Décret d'application de la loi industrie verte n° 2024-742 du 6 juillet 2024 ;

Décision n°E25000164/80 du tribunal administratif d'Amiens en date du 16 octobre 2025, désignant Madame Jacqueline Leclère commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Jean Marie Allonneau commissaire enquêteur suppléant pour conduire cette consultation.

Avis de consultation du public par voie électronique ;

Arrêté ministériel du 26 août 2011 modifié relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Liste des pièces du dossier

Descriptif du projet

Description du projet

Note de présentation

Note urbanistique

Concertation

Résumé non technique de l'étude d'impact

Etude d'impact sur l'environnement

Volet faune flore habitats état initial

Eude de dangers

Résumé non technique de l'étude de dangers

Avis des gestionnaires aéronautiques et météo France

Synthèse des propositions et mesures (ERC)

Rapport d'étude acoustique

Etude patrimoniale et paysagère

Capacités techniques et financières

Accords et avis

Plan réglementaire au 1/25000^{ème}

Chronologie de la consultation

- Avis de consultation du public publié le 31 mars 2026
- Début de la consultation : mercredi 15 avril 2026 ;
- Réunion publique d'ouverture : mercredi 29 avril 2026 en mairie de Le Ployron de 18h30 à 20h30 (étirement jusque 21h15)
- Permanences en Mairie de Le Ployron :
 - Le mercredi 29 avril 2026 de 16 h à 18 h
 - Le mercredi 15 juillet 2026 de 16 h à 18h ;
- Réunion publique de clôture : vendredi 3 juillet 2026 de 18h30 à 20h30
- Fin de la consultation : mercredi 15 juillet 2026 à 23h59.

Consultation du dossier de demande d'autorisation

Pendant la durée de consultation du public, le dossier de demande d'autorisation environnementale était consultable :

- Sur le site internet de la consultation dédié ;
 - Sur le site internet des services de l'État dans l'Oise ;
 - Un exemplaire papier était également à disposition à la mairie de Le Ployron.
 - Le dossier de demande d'autorisation environnementale en version numérique est consultable aux heures habituelles d'ouverture des mairies sur un poste informatique mis à disposition :
- ✓ dans les communes de l'Oise suivantes : Belloy, Boulogne-la-Grasse, Coivrel, Courcelles-Epayelles, Crèvecœur-le-Petit, Cuvilly, Domfront, Dompierre, Ferrières, Godenvillers, Hainvillers, Lataule, Le Frestoy-Vaux, Maignelay-Montigny, Ménevillers, Mery-la-Bataille, Montgérain, Montiers, Mortemer, Orvillers-Sorel, Royaucourt, Sains-Morainvillers, Saint-Martin-aux-Bois, Tricot, Wacquemoulin, Welles-Pérennes ;
- ✓ Dans les communes de la Somme suivantes : Assainvillers, Ayencourt, Etelfay, Faverolles, Mesnil-Saint-Georges, Montdidier, Piennes-Onvillers, Remaugies, Rollot, Rubescourt.

Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Julien BABOK, Chef de projet éolien et solaire – tel. : 06 60 77 43 30 - mail : projeteolienduployron@elements.green - 5 rue Anatole France 34000 MONTPELLIER et à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais

Formulation des observations du public

Pendant toute la durée de consultation, le public pouvait formuler ses observations et propositions :

- Sur le registre numérique dédié.
- À l'adresse électronique permettant le dépôt des contributions :
- Lors des réunions publiques d'ouverture et de clôture ainsi que lors des permanences de la commission d'enquête ;
- En les adressant par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Le Ployron.

3 Déroulement de la consultation

Réunions publiques

Les deux réunions publiques se sont déroulées en mairie de Le Ployron de 18h30 à 20h30.

La réunion publique d'ouverture s'est tenue le 29 avril 2026. **La Société PE Eléments 13 est représentée par** Monsieur Maxime DEVILLEMANDY : responsable régional

Monsieur Hugo CHEVALIER : Directeur commercial de la société

36 personnes ont participé très activement à cette réunion qui s'est terminée à 21h30. Beaucoup de questions ont été posées et ont obtenu des réponses argumentées des développeurs.

La réunion publique de clôture en date du 3 juillet 2026 a retenu 8 personnes dont Monsieur le Maire de Le Ployron.

La Société PE Eléments 13 est représentée par

Monsieur Maxime DEVILLEMANDY : Responsable régional et

Monsieur Matthias GOMES : Chef de projet

Le public a confirmé ses inquiétudes. Les réponses apportées aux questions posées ont été éclairées par la Société. (Le compte rendu sera joint en annexe).

Les compte rendus de ces réunions ont été mis sur le site de consultation.

Permanences

Permanence du 29 avril 2026 en mairie de Le Ployron de 16h à 18h : Deux personnes se sont déplacées. Elles ont déposé des observations sur papier libre que j'ai insérées sur le registre dématérialisé.

Permanence du 15 juillet 2026 en mairie de Le Ployron de 16h à 18h : Personne ne s'est déplacé.

Consultations des documents et contributions recueillies

5408 visiteurs uniques ont consulté le site web. 3483 visiteurs ont téléchargé au moins un des documents de présentation.

Nombre de contributions déposées :

Sur le registre dématérialisé : 67 dont 1 est considérée comme doublon d'une autre

Une contribution a été modérée.

Je relève 24 contributions déposées sous anonymat.

8 adresses IP identiques ont été relevées pour des dépôts anonymes le 11/06/2026 entre 12h14 et 12h17.

Par ailleurs trois communes (Godenvillers – Montgerain – Le Ployron) ont déposé la délibération de leurs conseils municipaux en tant que contributions alors qu'elles sont listées avec les avis reçus dans le dossier de présentation.

Je retire donc 11 visiteurs ayant déposé au moins une observation pour ne retenir que 35 contributeurs avérés soit 0,6% du nombre total des visiteurs. Le nombre des observations s'élève à 256.

Nombre de téléchargements réalisés : 3818

Nom du fichier	Téléchargements
Avis de consultation du public	305
Avis de consultation du public	63
Avis des personnes publiques et organismes consultés	0
Comptes rendus des réunions publiques	0
1_Ployron_Description du projet	108
2_Ployron_Note de présentation non technique	91
3_Ployron_Accords et avis	96
4_Ployron_Étude de dangers (EDD)	154
5_Ployron_Résumé non technique de l'étude de dangers (RNT EDD)	136
6_Ployron_Étude d'impact sur l'environnement (EIE)	208
7_Ployron_Volet Faune Flore Habitats – Tome 1 - État initial (VNEI)	124
8.2.0_Ployron_Paysage_Note modificative éolien Le Ployron	110
8_Ployron_Étude patrimoniale et paysagère_Partie 1 sur 5	341
8_Ployron_Étude patrimoniale et paysagère_Partie 2 sur 5	302
8_Ployron_Étude patrimoniale et paysagère_Partie 3 sur 5	81
8_Ployron_Étude patrimoniale et paysagère_Partie 4 sur 5	101
8_Ployron_Étude patrimoniale et paysagère_Partie 5 sur 5	106
9_Ployron_Acoustique	96
10_Ployron_concertation	99
11-Ployron_Résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement (RNT EIE)	123
12_Ployron_Descriptif du projet	116
13_Ployron_Capacités techniques et financières	121
14_Ployron_Note urbanistique	136
15_Ployron_Plans	121
16_Ployron_Autre fichiers et mesures ERC	74
Dossier de consultation du public	0
Réponses du porteur de projet aux contributions et aux avis	0
FAVEROLLES	89
SAINT MARTIN AUX BOIS	59
COURCELLES EPAYELLES	63
Commune de DOMFRONT	56
REGION HDF	47
Délibération GODENVILLERS	47
Compte rendu de la réunion publique du 29 avril 2026	49
Avis du Conseil Départemental de l'Oise	53
FERRIERES	31
MONTGERAIN	30
RECOMMANDATIONS DE LA MRAE ET REPONSES DU PORTEUR DE PROJET	29
Délibération Le Ployron	18
Délibération Ménévillers	14
Compte rendu de la réunion publique du 3 juillet 2026	8
Réponses de PE Eléments à l'avis du Conseil Départemental	5
Réponses aux contributions par Eléments 13	8

Examen des observations recueillies

Les observations du public recueillies concernent les thèmes suivants :

Saturation : 24 – Favorables : 2 – Garanties financières : 1 – Etude acoustique : 1 – Défavorable : 31 – Nuisances sonores : 14 – Destruction du paysage : 18 – Encerclement : 9 – Augmentation des factures d'électricité : 8 – Nuisances visuelles : 19 – Perturbation et danger pour la faune : 18 – Les pales sont souvent à l'arrêt : 2 – Pollution : 3 – Distances entre les habitations : 9 – Choix du site : 4 – Evaluation environnementale : 1 – Cadre de vie : 17 – Réduction des terres agricoles : 3 – Les pales ne sont pas recyclables : 3 – Bilan carbone : 4 – Artificialisation des sols/béton : 8 – Aberration écologique : 7 – Aberration économique : 5 – Réunion publique d'ouverture trop courte : 1 – Santé : 7 – Baisse du prix de l'immobilier : 14 – Manque de concertation : 6 – Intérêt financier : 8 – Conflit d'intérêt : 1 – Projet financier : 1 – Patrimoine : 3 – réchauffement climatique : 1 – Danger : 1 – MRAe : 1.

4 Synthèse des avis

Avis des conseils communautaires et conseils municipaux

Communes concernées par le rayon d'affichage de 6kms sont au nombre de 36 – 11 ont répondu :

Commune de Courcelles Epayelles : contre à l'unanimité

Commune de Domfront : contre à l'unanimité

Commune de Faverolles : contre à l'unanimité

Commune de Ferrières : contre à l'unanimité

Commune de Godenvillers : 1 voix pour – 1 abstention et 9 voix contre

Commune de Menevillers : contre à l'unanimité

Commune de Montgerain : 2 abstentions et 9 voix contre

Commune de Saint Martin Aux Boix : contre à l'unanimité

Commune de Le Ployron : 1 abstention et 9 voix contre

Commune de Cressonsacq : contre à l'unanimité

Commune d'Etelfay : contre à l'unanimité

La Région Hauts de France – Monsieur le Président Xavier BERTRAND – donne un avis défavorable le 16 avril 2026.

Le Conseil Départemental de l'Oise - Pour Madame la Présidente, Monsieur Jean Charles Borel - donne un avis favorable le 23 avril 2026

Avis des services

Avis officiels des gestionnaires aéronautiques et météo France :

Ministère des armées : A cette hauteur, le projet ne présente pas une gêne radioélectrique avérée par rapport aux radars environnants des armées.

Aviation civile : Le projet ne perturbe pas le fonctionnement des radars et les systèmes d'aide à la navigation aérienne (VOR) et n'est pas gênant au regard des procédures de circulation aériennes publiées.

Météo France : Aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques , et l'avis de Météo France n'est pas requis pour sa réalisation.

Direction Générale de l'Aviation Civile - DGAC : avis favorable sous réserves du 24 janvier 2025.

5 Recommandations de la MRAE

La mission régionale d'autorité environnementale – MRAe - a formulé des recommandations que le pétitionnaire a observées et mises en place et/ou expliquées dans un mémoire en réponse.

Les recommandations et la réponse ont été mises en ligne sur le site de consultation.

Bien que téléchargés 29 fois, ces documents n'ont pas fait l'objet de remarque particulière de la part du public.

Les recommandations de la MRAE concernent :

L'Implantation et la justification du projet Choix du site

Les Effets cumulés

Les Chauves-souris et oiseaux

La Gestion des terres et des sols

Le Climat et les émissions de gaz à effet de serre (GES)

6 Mémoire de Réponse à la consultation du public

En réponse aux contributions déposées sur le registre dématérialisé, aux interventions des participants aux deux réunions publiques, aux interrogations du commissaire enquêteur ;

Le porteur de projet a structuré son mémoire en réponse sur 9 thématiques :

Enjeux énergétiques et climatiques

Le développement éolien remplace les centrales fossiles, réduisant leur recours, notamment au gaz et charbon.

La stratégie nationale vise à augmenter la part des énergies renouvelables pour atteindre la neutralité carbone en 2050, avec un besoin de doubler la capacité éolienne d'ici 2050

Saturation paysagère et cadre de vie

La région Hauts-de-France, moins saturée que d'autres, présente des enjeux visuels mais des mesures d'intégration sont prévues.

Des actions comme l'enfouissement des réseaux et la plantation végétale visent à limiter la dégradation visuelle et préserver le patrimoine.

Biodiversité en environnement naturel

Les études montrent un impact faible sur l'avifaune et les chiroptères, avec des mesures de réduction et de compensation.

La zone présente peu de milieux attractifs pour la faune, et des dispositifs de protection sont en place pour limiter les impacts

Nuisances sonores et étude acoustique

Les mesures acoustiques indiquent que le bruit des éoliennes restera dans les limites réglementaires, avec un plan de bridage pour limiter la gêne.

Les infrasons, à des niveaux non nocifs, ne présentent pas de risques sanitaires avérés selon l'ANSES.

Transparence et concertation

Le projet éolien du Ployron a été mené avec transparence, avec plusieurs actions de concertation auprès des élus et du public.

La délibération favorable du conseil municipal en 2021 ne garantit pas un accord automatique, le projet restant soumis à l'autorisation préfectorale.

Intégration au réseau électrique

Le projet sera raccordé via un nouveau poste dans le schéma régional, permettant d'augmenter la capacité d'accueil régionale.

La production éolienne est prévue pour s'adapter aux pics de vent et de consommation, favorisant une gestion anticipée par RTE.

Démantèlement et garanties financières

La responsabilité du démantèlement incombe à l'exploitant, qui doit constituer des garanties financières pour couvrir ces coûts.

Le montant de la garantie pour chaque éolienne est calculé selon la puissance, avec un total estimé à 550 000 € pour le parc.

Retombées économiques et sociales

Le projet génère des retombées fiscales annuelles estimées à plus de 230 000 € et des revenus pour la commune.

Il favorise l'attractivité du territoire, la création d'emplois locaux, et des retombées économiques pour le secteur touristique et les entreprises locales

Coûts et soutien aux énergies renouvelables

Le développement de l'éolien est soutenu par des mécanismes de rémunération garantis, avec une baisse des coûts de soutien.

La filière a rapporté près de 30 milliards d'euros à l'État en 2022-2023, avec une forte contribution de l'éolien

Avis du commissaire enquêteur sur le mémoire en réponse du pétitionnaire

Les réponses sont factuelles et conformes aux exigences réglementaires, elles s'appuient sur des éléments concrets et des études reconnues. Je développerai cette analyse dans les conclusions.

7. Etudes d'impact

Sol et eau : Zone sans cours d'eau ni zone humide directe, mais située dans l'aire d'alimentation d'un captage prioritaire d'eau potable. Mesures prévues pour préserver la ressource.

Risques naturels : Présence de cavités souterraines, mais impact faible attendu grâce aux études géotechniques et mesures préventives.

Bilan carbone : Le projet permet d'éviter l'émission de 15 887 tonnes de CO₂/an par rapport au mix énergétique français.

Flore : 149 espèces recensées, aucune espèce protégée directement impactée. Perte de surfaces cultivées à faible valeur écologique.

Faune :

Faune volante (oiseaux, chauves-souris) : Risques de collision et de dérangement, mais mesures spécifiques prévues (bridage, éloignement des haies, suivi post-implantation).

Autres groupes (insectes, amphibiens, reptiles, mammifères) : Impacts faibles à très faibles.

Services écosystémiques : Pas d'impact significatif attendu.

Cadre de vie, santé, sécurité :

Respect des distances réglementaires (>500 m des habitations).

Mesures acoustiques et visuelles pour limiter les nuisances.

Pas de risque sanitaire identifié.

Économie :

Perte agricole très limitée (1,07 ha, soit 0,18 % de la zone).

Retombées fiscales et économiques positives pour la commune et les agriculteurs.

Paysage :

Le projet s'insère dans un contexte déjà marqué par la présence d'autres parcs éoliens.

Impacts visuels modérés à forts pour certains bourgs proches (Le Ployron, Godenvillers, Tricot), mais mesures d'accompagnement prévues (plantations, habillage des postes, enfouissement des réseaux).

Patrimoine :

Covisibilité limitée avec les monuments historiques.

Pas d'impact sur l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois.

8 Mesures ERC :

Évitement : choix du site, limitation des emprises, prise en compte des enjeux naturels et humains.

Réduction : gestion des nuisances, limitation des impacts sur la faune/flore, gestion des déchets, bridage acoustique.

Accompagnement : soutien à la transition énergétique locale, plantations, enfouissement des réseaux, accompagnement des riverains.

Suivi : suivi écologique, suivi des populations d'oiseaux et de chauves-souris, expertise préalable au démantèlement.

9. Etude de dangers

Les dangers principaux concernent les risques mécaniques (chute de pales, incendie, effondrement de la structure), les risques électriques (court-circuit, électrocution), et les impacts environnementaux (bruit, perturbation de la faune, modification du paysage).

Analyse des risques : L'étude évalue la probabilité et la gravité de chaque danger identifié. Elle prend en compte les conditions météorologiques, la proximité des habitations, la présence de réseaux électriques et la biodiversité locale.

Mesures de prévention et de protection : mesures techniques et organisationnelles pour réduire les risques : maintenance régulière, dispositifs de sécurité, plans d'intervention en cas d'accident, information des riverains, suivi environnemental.

L'étude conclut sur la faisabilité du projet, sous réserve de la mise en œuvre des mesures de prévention recommandées. Elle insiste sur l'importance du suivi et de l'adaptation des mesures en fonction du retour d'expérience.

Pour limiter le risque de chute de pales, il est recommandé d'installer des capteurs de vibration et de procéder à des inspections régulières.

Pour réduire l'impact sur la faune, des études d'impact environnemental et des mesures de compensation peuvent être prévues.

10. Situation technique et financière

Le parc éolien de Le Ployron (Oise, 60), puissance totale de 18 MW.

Le Maître d'ouvrage et exploitant : SAS PE ELEMENTS 13, filiale à 100% d'Éléments.

Capacités techniques phase de développement

Prestataire principal : Éléments, qui a assuré la conception, la prospection, la sécurisation foncière, les études techniques et le dépôt des autorisations.

Équipe dédiée :

Rachel Wilgenbus (Chef de projets, ingénieur)

Jimmy Lavaure (Technicien SIG, Master 2 géomatique)

Amandine Kim Lan (Directrice du développement, expérience en environnement et développement)

Loïc Chazalet (Directeur Général, expérience chez EDF EN)

Rôle : Gestion du projet, cartographie, suivi administratif et technique.

Phase de construction

Organisation : Éléments agit comme assistant à maîtrise d'ouvrage, coordonne les intervenants et assure le suivi du chantier.

Lots principaux : Aérogénérateurs, génie civil, poste de livraison, voiries et réseaux, raccordements.

Contrôles : Contrôle technique (Apave, Socotec, Bureau Veritas), coordination sécurité.

Assurance : Souscription d'une assurance « Tous Risques Chantier ».

Appel d'offres : Sélection des entreprises par appel d'offres.

Phase d'exploitation

Gestion : Éléments assure la gestion administrative, juridique, comptable et technique du parc.

Maintenance : Contrats de maintenance long terme avec garanties de disponibilité (96%), fourniture de pièces détachées, audits réguliers (SCADA, QHSE).

Assurance : Police d'assurance exploitation couvrant les dommages et pertes d'exploitation.

Capacités financières

Financement du projet - Montant total de l'investissement : 40 M€ HT pour 18 MW.

Structure de financement :

80% par dette bancaire (environ 33,95 M€ HT)

20% par fonds propres apportés par Éléments/Noria

Modalités :

Financement de projet (« dette sans recours »)

Lettres d'intention de la BPI et du maître d'œuvre Elys

Audits techniques, financiers et juridiques préalables à l'octroi du prêt

Plan d'affaires : Prévisionnel détaillé sur 20 ans, montrant la capacité du projet à couvrir ses charges et à rembourser la dette.

Garantie de démantèlement

Obligation réglementaire : Constitution d'une garantie financière pour le démantèlement et la remise en état du site.

Montant : 151 175,96 € par éolienne (4,5 MW/unité), soit 604 703,84 € pour le parc.

Modalités : Garantie sous forme de cautionnement solidaire auprès d'un établissement de crédit (lettre d'intérêt de Vespieren).

Responsabilité : En cas de défaillance de la filiale, la société mère Éléments prend le relais.

Pour garantir le démantèlement, la SAS PE ELEMENTS 13 doit constituer une garantie financière de plus de 600 000 € auprès d'un établissement de crédit, actualisée tous les 5 ans, couvrant le coût de remise en état du site en fin de vie du parc.

Autres garanties et engagements

Respect des prescriptions réglementaires (environnement, sécurité, contrôles techniques).

Attestations d'assurance responsabilité civile professionnelle et exploitation (MMA, Everoze).

Attestation de bonne gestion bancaire (Société Générale) et cotation Banque de France pour Noria.

Engagement de Noria à fournir les fonds propres nécessaires.

11.Compensations financières

Retombées économiques

Le projet éolien du Ployron va générer plusieurs types de retombées économiques durables pour le territoire.

Tout d'abord, il y a la fiscalité inerrante à ce type d'installation, pour un montant total de 230 330€. Le Bloc communal totalisant 49 022€ + 89 666€ au titre de l'EPCI – Le Département recevra 78 835€ et la Régio 12 807€.

Il s'agit ici de retombées économiques annuelles durant toute la durée d'exploitation du parc.

De plus, la société Eléments a proposé à la commune, au travers de la convention de servitudes pour l'utilisation des chemins communaux, de signer une promesse de convention de servitude pour le chantier ainsi que durant toute la phase d'exploitation.

L'indemnité s'élèverait à 1500€/MW/an soit 27 000 € par an pour 4 éoliennes de 4.5 MW.

Enfin un « bon énergie » d'une valeur de 150€ par foyer et par an pour tous les habitants des communes du Ployron et de Godenvillers sera proposée pour toute la durée d'exploitation.

Outre les retombées fiscales, le développement et l'exploitation d'un parc éolien bénéficie à la collectivité via des dépenses réalisées localement. A titre d'exemple, le développement d'un parc éolien tel que celui du Ployron génère en moyenne pour le seul opérateur environ 1500 nuitées d'hôtel et 1500 repas au restaurant.

Si l'on considère un coût moyen de 50€ par nuitée et 15€ par repas, cela génère localement une retombée de 97 500€ pour les hôtels et restaurants du secteur.

Lors de la construction, le parc éolien du Ployron représente un investissement priorisé sur des entreprises locales :

- Environ 982 000 € pour les entreprises de Voiries et Réseaux Divers ;
- Environ 730 000 € pour les entreprises chargées de la mise en oeuvre des réseaux ;
- Environ 1 958 000 € pour les entreprises Génie civil.

A Le Ployron - Le 5 août 2026

Madame Jacqueline Leclère – Commissaire enquêteur désignée pour cette consultation

